

Élections cantonales

La gauche radicale part désunie

Solidarités, le PdT et le DAL lancent 48 candidats sous la bannière d'Ensemble à Gauche. Toute alliance avec Résistons est exclue.

Rachad Armanios

Solidarités, le Parti du travail (PdT) et le DAL (Défense des aînés-e-s, des locataires, de l'emploi et du social) lancent 48 candidates et candidats à l'assaut du Grand Conseil sous la bannière d'Ensemble à Gauche (EàG). Les trois composantes originaires de la coalition de la gauche radicale refusent de s'allier à Résistons, né d'une scission de Solidarités.

Alors qu'EàG est entré en 2018 au Grand Conseil avec 7,9% de voix, atteindre le quorum de 7% sera un défi encore plus grand en raison de cette division. Durant deux législatures, entre 2005 et 2013, la gauche radicale n'avait pas été représentée au Législatif en raison de ses guerres de chapelle. «C'est une gageure. Nous sommes conscients de ce danger, raison pour laquelle nous allons redoubler d'efforts durant cette campagne», déclare la députée Jocelyne Haller (Solidarités).

«Mais nous ne voulons pas d'une unité purement électoraliste et de façade, qui dissimule des querelles intestines», ajoute la candidate à sa réélection. Pour les trois composantes, impossible de travailler avec des gens coupables, selon elles, «d'actes de déloyauté», «d'attitudes de dénigrement» et indignes de la moindre confiance.

À l'inverse, le président du PdT, Tobia Schnebli, insiste sur l'importante remise à plat qui a permis aux trois composantes de s'unir pour les élections cantonales et qui - promis, juré - permettra de compter mutuellement sur des partenaires loyaux, rompre avec un fonctionnement délétaire et empêcher de nouvelles divisions.



Présentation à la presse des candidats d'Ensemble à Gauche pour les élections du Conseil d'État et du Grand Conseil. Au premier plan, de gauche à droite: Alexander Eniline, Tobia Schnebli, Jocelyne Haller, Françoise Nyffeler, Teo Frei, Christian Zaugg, Quentin Stauffer et Olivier Baud. LUCIEN FORTUNATI

Rajeunie et féminisée
La coalition a élaboré un nouveau statut et de nouvelles règles de fonctionnement. Mais surtout une dynamique fondée sur le respect et l'horizontalité a été insufflée, déclare Jocelyne Haller.

Cette gauche se présente comme étant renforcée, rajeunie, féminisée, renouvelée et forte d'une convergence politique. Elle

espère mobiliser la jeunesse et les mouvements comme la Grève des femmes et celle du climat, dont proviennent deux de ses candidats au Conseil d'État issus de Solidarités, la députée suppléante Françoise Nyffeler et Teo Frei, 24 ans, membre aussi du collectif Breakfree.

Ils n'ont aucune intention de siéger au Conseil d'État - «Une institution défaillante au service d'un capitalisme destructeur», selon Teo Frei. Mais cherchent en s'y présentant une visibilité pour que leur coalition entre au Grand Conseil. Le PdT désignera aussi un ou deux candidats. Morten

Gisselbaek voulait rempiler après sa précédente candidature lors de l'élection partielle l'an passé. Mais il s'est désisté il y a une semaine.

Au vu des crises climatique, économique ou encore énergétique, la présence de la gauche radicale au parlement est plus indis-

pensable que jamais, affirme la coalition. Sa campagne s'axera sur la diminution du pouvoir d'achat et la dégradation des conditions de vie.

Parmi ses propositions: le semaine de trente-deux heures dans les administrations sans baisse de salaire, un accès facilité aux bourses d'études, le désinvestissement de la place financière dans les énergies fossiles, des transports publics gratuits, des trains de nuit pour remplacer les vols de courte distance, des logements abordables et dignes pour tous, l'élargissement des droits politiques, des hausses des effectifs dans la santé et le remboursement des soins dentaires...

«Relations très dégradées»

Du côté de Résistons, le député Pablo Cruchon dit regretter «la logique de rétrécissement». «Jusqu'à la fin du délai de dépôt des listes (ndlr: 5 février), nous travaillerons en vue d'une liste unique élargie. Les relations sont effectivement très dégradées et la déloyauté et les coups bas sont, à minima, partagés. Mais la question est ailleurs. L'urgence de répondre aux crises qui se multiplient rend d'autant plus importante la présence de la gauche de la gauche au Grand Conseil.» Selon le député, celle-ci ne se relèverait pas d'une nouvelle traversée du désert.

Des entreprises innovantes fêtées au BFM

Cérémonie

La Chambre de commerce et l'État ont décerné mardi soir les Prix de l'économie, de l'innovation, de l'égalité, ainsi qu'un prix spécial.

Les entreprises genevoises sont à la fête. Mardi soir, quatre d'entre elles sont réparties couronnées par un des prix distribués lors de la cérémonie organisée au BFM par la Chambre de commerce et d'industrie et divers services de l'État.

Les prix ont été distribués devant près de 800 invités, en présence de Nathalie Fontanet, responsable du Département des finances et du Service de l'égalité, et de Fabienne Fischer, responsable du Département de l'économie et de l'emploi.

Qui sont les vainqueurs? La lutte a été chaude, puisque dix entreprises étaient nominées. «Le choix a été très difficile», reconnaît la présidente du jury, Anne-Sophie Dunand-Blaesi, directrice d'Apotece.

Médical à la fête

Basée à Plan-les-Ouates, Spineart a remporté le Prix de l'économie genevoise. C'est une distinction remarquable puisqu'elle prend en compte de nombreux aspects (politique sociale, environnementale, intérêt technologique, scientifique et commercial du produit et le nombre d'emplois créés dans les trois années précédentes). Spi-



Anne-Sophie Dunand-Blaesi, présidente du jury. LAURENT GURAUD

neart s'avère être «un acteur pionnier dans les prothèses de disques, la simplification des procédures chirurgicales, l'impression 3D en titane et la traçabilité des implants chirurgicaux».

Industrie avec laser

Le Prix de l'innovation est revenue à une vieille dame de l'industrie genevoise, Kugler Bimetal. Fondée en 1863, elle conçoit et fabrique des «produits métalliques antirifflage associant bronze et acier. Elle combine l'expertise de la fonderie traditionnelle avec la fabrication additive par dépôt laser d'alliages innovants.» Ses produits se retrouvent dans près d'un avion sur deux dans le monde, ainsi qu'au cœur des éoliennes.

Le Prix de l'égalité, fondé en 2021, revient à l'École Moser. Elle

se distingue en matière d'égalité par la parité hommes-femmes atteinte tant à la direction qu'au conseil d'administration. L'école a mis en place un dispositif certifié contre le harcèlement et propose un congé paternité depuis longtemps.

Motion capture

Le Prix spécial du jury a été attribué à Artanim, une fondation à but non lucratif créée en 2011, spécialisée dans la capture de mouvements, utile pour la création et l'animation d'avatars numériques, ainsi que la recherche médicale. Sa technologie est utilisée également en imagerie médicale 3D «afin de mieux comprendre les structures articulaires et améliorer le diagnostic et le traitement des troubles musculosquelettiques». Marc Bretton

PUBLICITÉ



L'objet de cette demande d'informations (RFI) est d'identifier auprès du marché des alternatives pour la mise à disposition d'un terrain de 11,572 m² situé Route de Pregny à Pregny-Chambésy/Genève, Suisse, dans le cadre d'un contrat de bail avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

Cette parcelle, propriété de l'ONUG, fait actuellement l'objet d'un contrat de bail avec une école primaire courant jusqu'au 1^{er} septembre 2023, et comprend entre autres un bâtiment de 1,890 m², ainsi qu'un terrain de sport adjacent.

L'objectif de cette demande (RFI) est de permettre à l'ONUG d'engager des discussions avec le marché quant à l'utilisation future de cette parcelle, ainsi que d'explorer les utilisations possibles de ce terrain et de son bâtiment.

À ce stade, les critères de l'ONUG se définissent comme suit:

1. Le contrat de bail serait idéalement communautaire et en accord avec le travail des organisations internationales, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
2. Toute proposition visant à la destruction du bâtiment existant ou la construction d'un nouvel édifice n'aura que peu de chances d'aboutir.
3. Le bâtiment existant, d'une superficie de 1,890 m², devra idéalement être utilisé en l'état, excepté pour une rénovation ou des modifications à l'intérieur.
4. Le bail s'étendra initialement jusqu'à trois (3) ans, avec possibilité d'extensions de courte durée.

Il est à noter que cette demande (RFI) ne constitue pas un appel d'offres, mais permettra de jauger l'intérêt du marché. Les résultats de la présente demande RFI pourront aboutir à la publication d'un appel d'offres ou d'une demande d'expression d'intérêt par l'ONUG pour la location de tout ou partie du terrain concerné.

Avant le 30 septembre 2022, vous pouvez répondre à cette demande en écrivant à procurementunog@un.org en donnant la référence RFIUNOG20200.

Toutes les réponses seront traitées de manière strictement confidentielle. L'ONUG ne paiera aucun frais en réponse à cette demande (RFI). Possibilité de visite sur site sur demande (visite de groupe seulement).